



Contestation chèque de caution

Par **ftitite**, le **06/04/2009** à **20:55**

Bonjour, voila j'ai été voir mon propriétaire pour qu'il me donne le chèque de caution car cela fait deux mois et un jour, et sa femme m'a répondu qu'ils avaient complètement oublié d'envoyer le chèque mais qu'il avait encore des choses à déduire du chèque.

Sur l'état des lieux de sortie c'est mis en observation juste papier peint mur droite à refaire, et sa femme me dit qu'il a du refaire la peinture car elle n'était si disante pas bien faite.

Peut-il me déduire les réparations à faire sur le chèque de caution alors que sur l'état des lieux ce n'a pas été marqué? sur l'état des lieux il y a juste le papier peint.

Et quand j'ai fait l'état des lieux de sortie il ne m'a pas demandé les 5 jours de loyers, peut-il me les déduire?

Vous remerciant par avance